



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élargissement

Question écrite n° 51230

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le fait que l'avantage relatif dont bénéficiaient les grands États membres est voué à s'éroder, les petits faisant de plus en plus valoir leurs points de vues. Certains ont soutenus l'idée que l'Union européenne aurait intérêt à poursuivre sa politique d'élargissement. Les partisans de ce processus d'élargissement pensent que l'indécision actuelle de l'UE, et le manque de direction sur cette question, risquent de conduire à la « perte » de la Turquie et à une sortie de l'Ukraine de l'orbite de l'UE. En dépit de ces observations, nous savons que le Président Sarkozy est opposé à une entrée de la Turquie dans l'UE. Il souhaite savoir quelles sont les intentions du Gouvernement pour une éventuelle entrée de l'Ukraine dans l'UE.

Texte de la réponse

Après le grand élargissement qui s'est achevé en 2007, l'Union européenne doit encore intégrer les pays des Balkans occidentaux, conformément à la perspective européenne qui leur a été donnée à Thessalonique en 2003, pour achever sa réunification politique et géographique. Pour ce faire, elle a besoin d'adapter ses institutions. C'est pourquoi la France estime que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne est indispensable à la poursuite de l'élargissement. En ce qui concerne l'Ukraine, la France est favorable à un renforcement des relations entre l'Union européenne et ce pays. Aussi, pendant la présidence française de l'Union, elle a contribué à définir le futur cadre politique de ses relations, en actant dans la déclaration conjointe adoptée au Sommet du 9 septembre 2008, à Paris, que l'Ukraine est un pays européen, avec lequel l'Union partage une histoire et des valeurs communes. Cela justifie pleinement la mise en place d'un nouveau cadre juridique qui consacrera l'association politique et l'intégration économique de ce pays à l'Europe. Les négociations en vue de la conclusion de cet accord d'association se poursuivent actuellement.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51230

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5215

Réponse publiée le : 14 juillet 2009, page 7029